

Mémoires de la Société Académique

L'Aide Sociale en Vermandois du IX^e au XVIII^e siècle

Les archives épiscopales, les cartulaires des Abbayes, les manuscrits des Monastères, les premières chroniques nous ont fourni les faits saillants, parfois déformés par la légende, des efforts individuels d'abord, collectifs ensuite, officiels enfin exercés pour le soulagement de la détresse humaine.

Les premiers actes de bienfaisance naquirent de la compassion réciproque, de la générosité des chefs de tribus, de nobles seigneurs, de bourgeois dévots aspirant à une vie éternelle meilleure. L'initiative, l'organisation, la gestion des œuvres ou fondations charitables furent surtout d'inspiration religieuse ; le paradis promis aux bienfaiteurs fut le déterminant d'actes fraternels et généreux, plus ou moins heureux et durables selon le milieu, les événements, les ressources matérielles et pécuniaires offertes (1) ; la religion contribua largement à la naissance de ces œuvres charitables, à leur organisation et à leur développement, mais aussi, il le faut reconnaître, elle fut un puissant frein de leur évolution en tolérant trop longtemps l'ignorance des masses populaires ; en interdisant aux clercs la pratique de la médecine ; en proscrivant les recherches scientifiques susceptibles de contrarier les dogmes, en développant le culte des saints et des reliques, divisées et réparties en toutes régions, en poussant aux pèlerinages, moyens chrétiens de soulager détresses physiques et morales ; en incitant aux visites de sources miraculeuses telles que celles de Saint-Quentin-Isle, Holnon, Marteville fréquentées par d'innombrables hydropiques qui pouvaient boire l'eau ou s'y baigner, ou mieux disait-on par « les lotions ou lavemens des langes trempés de l'eau à porter par les malades », seulement délivrés en échange de « contrepoids », présents en blé, en cire, en argent ou en toute matière, appréciés par leur poids qui devait égaler celui des malades. Au 17^e siècle on y viendra encore de très loin le jour de l'Ascension et le 1^{er} novembre, des mères y priant pour la santé de leurs enfants ou y prenant de l'eau pour guérir les yeux, l'enflure, le mal de gorge. Ces pèlerinages apportèrent bien des soulagements aux croyants qui les entreprenaient, mais aussi d'importantes ressources au clergé dont une grande part sustentait les fondations bienfaisantes.

Les premières œuvres collectives, rares encore, sont du 9^e siècle ; elles se développèrent essentiellement au 13^e siècle ;

les coutumes locales en établirent les règles ; le mouvement communal, l'engagement où se sentit la Société bourgeoise la fit entrer dans la voie de l'assistance sociale ; à la fin du XV^e siècle le Vermandois compte une quarantaine d'établissements hospitaliers gérés par les chapitres ou par les municipalités, souvent par les deux à la fois, mais où le Roi n'apporte aucun contrôle, tandis que les études médicales entreprises aux 12^e et 13^e siècles aident à leur fonctionnement comme les épidémies ont poussé à leur réalisation, en contribuant à inspirer dès le milieu du XVI^e siècle les premières notions d'hygiène collective et l'aide suivie de l'autorité royale après les lettres patentes de décembre 1561 de Charles IX, réunissant les établissements disparus en 1557 en un seul, subsistant alors à Saint-Quentin, l'Hôtel-Dieu de nos jours.

LES HOPITAUX

Vers 852 est créé à Saint-Quentin par le chanoine Hildrade l'Hôpital du Cloître pour aider 12 pauvres, à qui « sont donnés tous les jours, à chacun, un pain, de la viande 3 fois par semaine, sauf en carême, de la boisson suivant les récoltes de l'année, les frères devant se succéder à tour de rôle dans l'office religieux pour laver les pieds ; l'un d'eux est chargé de pourvoir à ce que chacun reçoive une nourriture abondante suivant le temps, un vêtement sur mesure le jour de la Cène et qu'à la Saint Jean-Baptiste 100 indigents soient complètement rassasiés de nourriture et de boisson ».

A compter du 12^e siècle les hôpitaux se créent dans les villes du Vermandois : Saint-Quentin qui en comptera 21 en 1557, Chauny, Ribemont, Ham, Nesle, Péronne. Ils sont d'abord de simples asiles, tels à Saint-Quentin, l'hôpital Saint-Jacques pour les pèlerins, celui de la Trinité pour les voyageurs ; à Marteville, Pontruet et Bellicourt pour les gens de passage ; d'aucuns, en reconnaissance d'un droit de servitude, comme l'hôpital de la Potière et celui de Maître Robert de Tito à Saint-Quentin. En 1103, Bernard de Ribemont et sa femme donnent à l'Abbaye de Saint-Quentin-en-Isle pour recevoir les pauvres, l'allée d'Audigny en ajoutant « que celui qui oserait attaquer cette donation soit excommunié, privé de la Sainte Eucharistie, englouti avec Dathan et Abiron, qu'il partage le sort de Judas et de Pilate et qu'il soit consumé dans les enfers avec le Diable et ses démons » (2). Au 13^e siècle générosité et bienfaisance s'amplifient ; les donations enrichissent les communautés, permettent de soulager de façon constante d'innombrables pauvres, infirmes, vieux, malades, particulièrement au cours des guerres, des disettes, des épidémies. Au milieu du 16^e siècle, les Municipalités commencent de sévir contre le manque d'hygiène hors des habitations, par des amendes qu'impose la Chambre du Conseil à Saint-Quentin. On a désormais conscience de l'hygiène collective et de ses heureux effets pour éviter les épidémies. Saint-Quentin ne compte plus alors que

son Hôtel-Dieu, issu de l'hôpital Buridan fondé en 1288, seul épargné par les Espagnols et doté par l'autorité royale des biens de tous les établissements hospitaliers détruits ; Guise avait son Hôtel-Dieu depuis 1197 grâce à la Comtesse de Saint-Quentin Éléonore, Duchesse de Valois ; La Fère tenait le sien depuis le 13^e siècle de la générosité d'Enguerrand IV de Coucy ; en 1780 il comptait 48 lits dont 30 pour les militaires. Saint-Quentin eut son hôpital militaire spécial durant les guerres du 17^e siècle et jusqu'en 1712 dans le couvent des Cordeliers ; ses médecins et chirurgiens étaient payés sur le trésor royal ; 1.200 blessés y furent amenés en 1642 à la suite de la bataille d'Honnecourt ; 1.800 Espagnols, blessés ou malades, y furent soignés en 1643 après la bataille du Ronssoy ; 3 docteurs en médecine, plusieurs chirurgiens et apothicaires de la ville les traitèrent en attendant l'arrivée des R.P. Jésuites destinés aux soins des hôpitaux des Armées de Sa Majesté.

MALADRERIES

La lèpre, mal connu 2.000 ans avant Jésus-Christ, se répandit particulièrement en Europe au retour des Croisés. Le Concile de Lyon en 533 recommandait aux évêques de nourrir et vêtir les lépreux pour qu'ils ne vagabondent pas ; celui d'Orléans en 549 obligea les paroisses à assister les lépreux ; au Parlement tenu à Compiègne en 797 la lèpre fut mentionnée comme un cas de divorce. Cependant l'Église enseignant que la lèpre est un don de Dieu, ceux qui en sont atteints, après avoir été écartés, sont considérés comme sacrés et entourés de soins attentifs. Ce fut pourtant hors des villes qu'on établit des asiles spéciaux pour les recevoir. Il en existait en Picardie de 2 lieues en 2 lieues ; Saint-Quentin en avait trois au 12^e siècle : Saint-Ladre, Pontolle et Epargnemaille ; au 13^e siècle il s'en trouvait à Mézières, Harly, Vendeuil, Vadencourt, Guise, La Ferté-Chevresis, Chauny, La Fère dont le revenu était encore de 1.500 livres en 1648.

Maladrerie de Saint-Ladre ou Saint-Lazare.

Une charte de 1122 de Lambert, évêque de Noyon, confirmée en 1148 par Samson, archevêque de Reims, confère à Ingelbert Abbé de Saint-Quentin-en-Isle, « le droit de séquestrer, en vertu d'une ancienne loi, des troupeaux de fidèles atteints de la lèpre ». Une sentence arbitrale de 1313 met cette léproserie sous la juridiction du Maire. Frères et sœurs de la Communauté gèrent les biens et soignent les malades ; certains d'entre eux sont sains et d'autres atteints de la lèpre ; tandis que les premiers portent tunique, scapulaire et manteau blancs, les seconds ont des vêtements de couleur grise, mêlée de fils rouges « afin que l'on voie moins sur leurs habits le sang qui découle souvent de leurs narines ». Le nombre des lépreux n'y fut jamais très grand, au point qu'en 1340, on fit venir des ladres des villes voisines.

Toute personne une fois reçue était tenue de faire profession dans l'année, sous peine d'avoir à quitter la maison ; au bout d'une année les non malades devaient prononcer leurs vœux. Le nouveau venu devait apporter « un lit bien estoffé de draps et de couvertures, un oreiller, certains ustensiles et forte provision de linge pour la garde-robe » « et tout son vaillant sans rien cacher, sous peine d'excommunication » ; il conservait la jouissance de ces biens, mais ne pouvait tester qu'avec le consentement du Maître » ; par là comprend-on mieux la qualité de bourgeois de Saint-Quentin requise pour l'admission. Le séjour des lépreux n'y fut pas tellement triste, à tel point que des gens de condition aisée non malades cherchaient à s'y faire admettre par fraude ou à prix d'argent. L'abus devint si fréquent qu'aux 14^e et 15^e siècles on redoubla la surveillance à l'admission, les règlements intérieurs devinrent plus sévères ; la vie y fut toujours facile, consacrée à des travaux de culture dans les terres voisines, à différents jeux hors des dortoirs, la seule contrainte étant d'assister chaque jour à messe et vêpres. Les donations sollicitées par le pape Grégoire IX le 6 mai 1235 affluèrent, enrichirent la léproserie qui possédait, outre de nombreuses terres, en 1290 : 75 pourceaux, 26 brebis laitières, 75 agneaux, 16 vaches, des veaux, 15 chevaux ; cultivant eux-mêmes leurs terres proches, le Maître n'ayant cependant pas le droit d'en vendre les produits. En 1585, il ne restait que 5 lépreux à Saint-Ladre, de sorte que l'on admit les syphilitiques et plus tard les pestiférés : la maladrerie se transformait en lazaret ! Ayant été totalement pillée et incendiée par les Espagnols en 1557, elle devint après 1559 la Cense Saint-Ladre qui brûla à son tour le 15 août 1636.

BÉGUINAGES

Établissements recevant des filles ou femmes de bonne famille se trouvant incapables de suffire à leurs besoins par suite de veuvage, de misère, d'infirmité ou de grand âge. Ils avaient pris naissance en Belgique, s'étaient répandus dans le nord de la France, donnant aux femmes les moyens de vivre leurs vieux jours tranquilles, dans une communauté ni religieuse, ni séculière, échappant ainsi au cloître. Elles pouvaient s'en retirer, même se marier, mais devaient obéir à une supérieure. Des femmes de haute condition vinrent y faire retraite. Les premiers créés au 13^e siècle furent pour 2 ou 3 personnes en raison de leurs faibles ressources ; Saint-Quentin eut ensuite celui de Fonsomme (1235, 4 pauvres femmes), des Grénetiers (1303, 25 femmes d'au moins 60 ans), Robert de Suzanne (1334, 12 pauvres femmes, « vêtues de noir à raze terre »), de Sainte-Anne (1344, 13 pauvres femmes), d'Etreillers (1550) et de Gibercourt (1612), de Villecholles (3 veuves), de Saint-Lazare (1310, après disparition de la maladrerie de même nom, 13 sœurs).

Vieux hommes.

Fondé par l'ancien mayeur Jacques Lescot pour de pauvres

hommes, veufs et garçons de Saint-Quentin, hors d'état de gagner leur vie, âgés d'au moins 50 ans.

Orphelins.

La Maison de Bornival, créée en 1584 par Quentin Barré donna asile jusqu'à une soixantaine d'orphelins, garçons et filles ; elle avait son infirmerie.

Aliénés.

En 1659 « on ne leur donne jamais ni feu ni chandelle de manière qu'en hiver, ils sont des 16 heures entières dans l'obscurité ; seulement quand il gèle à pierre fendre, on les mène 2 fois le jour pendant une heure prendre l'air d'un fagot qui leur dégourdit à peine les pieds. Dans certains établissements on les fouettait 2 fois par jour ». (3)

Le Bureau de Charité.

On appelait « pauvres honteux » les personnes dans une situation précaire qui, par dignité, se refusaient à mendier. En septembre 1613 se fonde à Saint-Quentin le Bureau de Charité, seulement pour les pauvres ménages honteux malades, les mendians ordinaires n'y étant point reçus. N'avaient pas droit aux secours « ceux souffrant de rhumatismes, goutte, écrouelles, playes et autres semblables n'estant point accompagnés de fièvre ». On soignait aussi les femmes en couches et les convalescents sortant de l'Hôtel-Dieu. Les membres du Bureau visitaient les pauvres prisonniers et les assistaient autant que possible. Les aumônes se faisaient « aux bassins et aux pourchas », c'est-à-dire que les quêtes étaient reçues dans des bassins et au profit, à force de pourchasser les sollicités. Dès 1643 furent établis des troncs dans les églises et les grosses auberges de la ville ; à partir de 1660 la permission fut donnée par le Chapitre de quêter à toutes les messes ; concurremment s'acceptaient des legs mobiliers, des aumônes en blé jusqu'en 1700, date après laquelle elles ne se firent plus qu'en argent. Quelques bourgeois charitables géraient le Bureau sous la direction du Chapitre pour le spirituel et des Mayeurs et Échevins pour le temporel, sous la surveillance des curés ; bientôt il ne resta qu'un des bourgeois « âme et soutien de l'œuvre », les autres étant remplacés par 12 Dames dont le dévouement fut tel qu'en 1780 le Bureau était assuré de 2.000 livres de revenus. En 1722 leurs attributions furent réglementées pour inspecter le linge, assurer les provisions, remèdes, confitures, bouillon, « distribution d'iceluy et des potions des malades qu'elles visitent de temps en temps », pouvant donner secours aux pauvres de leur paroisse sur présentation de billets du Curé. Dès 1780 les curés des 12 paroisses ont voix délibérative à l'assemblée du jeudi où l'on s'entendait sur l'étendue des secours à accorder. Les distributions directes de secours se faisaient par 3 sœurs de charité,

de celles créées par contrat à Paris le 12 août 1685. Elles faisaient elles-mêmes les saignées, sirops et tisanes: Au début chaque malade recevait 1/2 tiers de vin et un pain blanc par jour, un faisceau de gros bois et une mandelée de charbon, 1/2 livre de pruneaux, 1/2 quarteron de sucre et 5 sols d'argent par semaine, 6 sols aux infirmes et impotents, 4 sols aux femmes veuves. En 1641 on entreprit de faire du bouillon aux malades ; seul le bouillon était payé par le Bureau, la viande demeurant à la charge des malades. Le blé, d'abord distribué en nature, ne le fut plus à partir de 1677 ; il fut alors converti en pain fait par le Bureau ou par un boulanger. En 1723 celui-ci cuisait « des pains blancs et mollets de 12 onces distribués aux malades 3 fois par semaine : dimanche, mardi et vendredi ». Les distributions de viande dataient de 1685 ; les malades ne recevaient plus d'argent, mais 3 bouillons avec 3 quarterons de livre de viande par jour, portion réduite à une 1/2 livre à partir de 1710, par manque de crédits, mais rétablie à 3 quarterons dès 1717 ».

Ce Bureau de Charité rendit les plus grands services ; il fut remarquablement organisé, administré et particulièrement efficient.

LES PAUVRES ET LA MÉDECINE

« En Espagne, tout le monde, même les mendians sont nobles »
H. de Balzac.

« La pauvreté est une situation, la mendicité est une profession »
A. Karr.

Les Romains établissaient un distinguo entre le mendiant invalide non punissable et le valide à frapper à cause de sa fainéantise. Sans doute les pauvres du Vermandois furent-ils pareillement considérés et traités. La religion chrétienne avait établi la charité comme une de ses bases essentielles ; seigneurs et vilains compatissaient au sort des deshérités pour leur éviter la honte de mendier ; il se crée des ordres mendians obtenant contre des prières des dons pour les pauvres. En 1167 l'Abbaye de Saint-Quentin-en-Isle utilise chaque semaine un muid de froment en pains cuits à ses 3 fours pour être distribués aux pauvres.

La transmission par héritage des bénéfices, l'enrichissement des bourgeois, un certain égoïsme dû à l'attrait de la terre et de l'argent obnubilent le sentiment de fraternité et de charité ; les pauvres sont contraints au porte à porte, à sortir de leur paroisse, à opérer lentement une tournée régionale pour assurer leur existence, trouvant gîte consenti dans telle ferme, se mariant et traînant avec eux leurs enfants nés au hasard de la randonnée. Les vieux registres paroissiaux nous fournissent maintes preuves de la profession organisée de mendiant et nous révèlent que ces malheureux bénéficient d'une certaine longévité

que ne réalisent pas leurs frères voués au travail. (4)

L'Aumône Commune.

Le Chapitre de Saint-Quentin eut ses pauvres inscrits au titre de ce qu'il appelait « la panneterie noire » ; la ville s'enquit des siens ; par les soins de ces deux administrations, les aumônes et dons reçus se répartissaient suivant leur propre appréciation ou suivant la volonté des donateurs, entre malheureux à secourir. Dans l'intérêt de ceux-ci, le Roi créa en 1696 une seule administration chargée de distribuer aux pauvres de Saint-Quentin les 30 muids de blé du Chapitre et les 150 muids et autres revenus des anciens hôpitaux disparus. L'aumône commune ainsi réalisée par les soins des Mayeur et Échevins ne se souciait pas des soins à donner, office de l'Hôtel-Dieu et du Bureau de Charité, mais voulait surtout éviter la mendicité devenue intolérable par le nombre de quémandeurs plus ou moins intéressants et parfois menaçants. Elle n'assistait « ni les fainéants ni les étrangers » joignant toujours l'aumône spirituelle à la corporelle. Les enfants abandonnés étaient mis en nourrice par le Bureau de l'Aumône commune, le plus souvent à la campagne.

Durant les 16^e et 17^e siècles, la Chambre du Conseil examine chaque semaine les cas pitoyables qui lui sont signalés. Le 15 octobre 1563 elle donne ordre de bailler à Nicolas Brasier, « pauvre ancien home, 40 sols ternois pour avoir et acheter 2 aunes de drap gris pour luy faire une juppe » et le 17 décembre de la même année celui « de distribuer aux pauvres par chacune paroisse et à chacun ménage un quarteron de blé pour ayder à passer Noël ; à chacune femmes rendues en Maison-Dieu un septier de blé », le 7 janvier 1564 « de bailler et payer à une veuve 8 livres ternois pour ayder à ses nécessités, pris 4 livres sur deniers casuels, 4 L sur biens des pauvres et à pauvre femme veuve chargée de 2 enfants, 2 aunes drap gris pour les revêtir, qui ont eu aujourd'huy leurs vêtements brûlés ainsi que toute la maison ».

La Maison des Pauvres.

La Municipalité l'a établie Rue de La Fosse le 9 juillet 1563. Un commis des Pauvres est élu, chargé du contrôle de l'emmagasinement du blé livré au grenier des pauvres et aussi de sa répartition selon les ordres du Corps de ville. Le 9 juin 1654 ce dernier sanctionne des abus de mendicité. « Les mayeurs d'enseignes feront connaître aux étrangers de besongner, autrement sortir de la ville et à tous valides de la Ville de s'emploier à besongner, aultrement deffenses leur seront faictes de mendier ». A Paris le mal était si grand que le Parlement en 1656 interdisait la mendicité et les Aumônes. (5)

L'ŒUVRE DES FILLES DE LA CHARITÉ

30 années de guerre ont amené en Vermandois, comme en Thiérache, une effroyable misère produite par les famines, la mauvaise nourriture, les épidémies, les pillages et les destructions. « A Saint-Quentin, en 1650, il y avait 7 ou 8.000 pauvres mourant de faim, sans compter 1.200 réfugiés des communes voisines ; la ville avait fait sortir de ces derniers qui mourraient sur les chemins ; les autres n'osaient, à cause de leur nudité, sortir de la paille pourrie qui les couvrait ; 300 familles honteuses à secourir secrètement ; 3.000 morts en moins de 6 mois ; femmes poursuivies, traquées par les soudards, cherchant un refuge dans les eaux glacées de la Somme, à amputer pour la plupart de leurs membres gelés. Les Filles de la Charité instituées par Vincent de Paul vont à travers camps, sur les champs de bataille, au milieu des campagnes dévastées, des villages incendiés, soignant les blessés, consolant les mourants, ensevelissant les morts, recueillant les enfants, ramassant infirmes et vieillards, nourrissant les affamés, protégeant les femmes et les faibles. Elles opéraient par groupes de 2 ou 3, réalisant l'œuvre des potages pour 1.200 à 1.500 malheureux chaque jour. La Paix des Pyrénées permit le contrat du 19 septembre 1668 passé entre les Chanoines et la Dame Mathurine Guérin, Sœur Supérieure Générale à Paris pour l'établissement à Saint-Quentin de 3 sœurs et bientôt 4 chargées des écoles de filles et du service des malades non soignés à l'Hôtel-Dieu. Un fonds de 6.000 L leur fut assuré, une pension de 150 L pour chacune. Elles devaient en outre s'approvisionner des denrées nécessaires pour l'assistance, la nourriture et la guérison des malades non hospitalisés, les préparer, les distribuer, faire dans leur apothicairerie les sirops, médicaments et onguents, visiter tous les jours leurs malades et au besoin les soigner, traiter et médicamenter ». En 1745, une 5^e sœur et une nouvelle dotation de 4.000 L permirent le soulagement de bien des misères jusqu'à la fin du siècle. (6)

L'assistance sociale exercée d'abord par des dévouements et des subsides particuliers prit ainsi au cours des siècles une forme organisée, administrée, contrôlée par le moyen d'œuvres nombreuses et variées, aidées par une constante générosité, essentiellement des religieux, des Communes, du Roi. Cet effort fécond a heureusement préparé le mouvement d'aide sociale des 19^e et 20^e siècles.

Pontruet, juillet 1968.
Th. COLLART.

NOTES

(1) a) En 1068, Herbert IV de Vermandois fait don à l'Abbaye de Vermand de 3 servantes pour le service de ses pensionnaires.

b) En 1190, Raoul I^r de Coucy, en se croisant, par testament, donne la moitié de ses biens à sa femme et l'autre en aumônes aux hospitaliers, aux Templiers et à l'église de Prémontré.

c) En 1200, Rougon de Fayel donne à l'église de Saint-Quentin 30 sols de rente sur vinage de la Chaussée de Marteville et 2 muids de terre sur Fayet ; son fils ajoute un 3^e muid plus tard en expiation des crimes de son père.

d) Louis IX donne aux Communautés d'importantes amendes, imposées par la Justice royale, aux fins de soulager d'innombrables pauvres en période de disette, d'épidémies, de sévices météorologiques.

e) En 1666, Jacques Chanterelle, Chanoine de Saint-Quentin, assure 60 setiers de blé pour le mariage chaque année de 4 filles pauvres et vertueuses, dotation qui a toujours son effet actuellement à la Pentecôte.

(2) « Icy est l'un des 30 deniers dont J.-Ch. a esté vendu, qui a esté pris sur l'autel de la grande église de Bruchsal en Allemagne qui fut pillée lors de la prise de Philippsburg par Condé. Il fut pris et arraché par un Allemand et racheté tout à l'instant par M. de Brimeux-Maigneux, Capitaine de Cavalerie au Régiment du Cardinal ». Offert à la Maison de religieuses du Petit-Pont à Saint-Quentin, en mars 1652.

(3) Dathan et Albiron, Hébreux révoltés contre Moïse parce que non-admis à la prêtrise et engloutis dans la terre s'ouvrant sous leurs pieds, tandis que périssaient leurs 250 partisans israélites.

(4) Michèle Ristich de Groote (La folie à travers les siècles).

Les techniques à l'endroit des fous n'ont guère varié avant la fin du 19^e siècle. Shakespeare, dans « Comme il vous plaira » réclame pour les aliénés l'obscurité et le fouet.

(5) a) A Roupy, les mendians et mendiantes du milieu du 17^e siècle meurent tous entre 76 et 80 ans.

b) En 1700, à Maissemy, Vicolon, pauvre mendiant, meurt à 60 ans alors que les morts de l'année de sa paroisse ont de 30 à 35 ans.

c) A Fluquières, en 1771, le premier de la 2^e classe imposé à la taille pour 8 sols est un mendiant, Antoine Puissart, tandis que la sœur d'école, le Curé et sa gouvernante, le clerc Maître d'école sont exemptés de la taille.

(6) a) « Partout grouillent les mendians, éclopés, spadassins, malandrins, harcelant la Charité publique et guettant l'occasion d'un mauvais coup ». Ph. Erlanger (Sous Henri IV).

b) Le 5 juin 1652, le Chapitre de Saint-Quentin ordonne des prières dites de 40 heures pour la nécessité du temps et des guerres. « La misère était grande par toute la Ville et aux environs de Saint-Quentin. Les missionnaires de Vincent de Paul dans « Les relations » de cette époque disent que dans le Monastère des Cordelières, la nécessité est telle que les Filles de Saint François, au nombre de 50, ne mangent que du pain d'herbe et de seigle avec des ognons ». (La misère au temps de la Fronde, par Alphonse Feillet).

(7) Abbé Delorme. Aperçu historique sur l'Œuvre des Filles de la Charité. (Mémoires de la Société Académique de St-Quentin, 1901-1904, p. 272).

BIBLIOGRAPHIE

Abel LEFRANC. *Organisation des léproseries au 13^e siècle* (Mémoires Sté Acad. St-Quentin 1886-1887, p. 362).

DAMOURETTE. *Hôpitaux et Béguinages au Moyen Age* (Mémoires Sté Acad. St-Quentin 1851, p. 162).

Ch. GOMARD. *Études Saint-Quentinoises* (IV, p. 329 - V, p. 271).

Dr Ch. BOUTROIS. Thèse sur *Les établissements hospitaliers et l'assistance médicale à St-Quentin avant la Révolution*. 1878.

Jacques CHAURAND. *Thomas de Marle, Sire de Coucy* (La Tribune de la Thiérache).

Registres paroissiaux du Vermandois.



Les Articles de Louis-Napoléon BONAPARTE prisonnier au fort de Ham dans le « Guetteur de Saint-Quentin »

1843-1844

Introduction

Louis-Napoléon Bonaparte a fait paraître en 1843 et 1844, dans le « *Guetteur de Saint-Quentin* », une vingtaine d'articles, ainsi que « *l'Extinction du paupérisme* ». Il s'agit d'articles traitant des sujets assez variés à l'occasion de faits d'actualité : quoiqu'il n'y ait donc pas eu de plan préétabli à cette suite de textes, il est possible d'en dégager un certain nombre d'idées, souvent reprises d'un article à un autre, qui permettent de préciser les opinions politiques, économiques et sociales du prisonnier de Ham.